

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGION ILE-DE-FRANCE

DEPARTEMENT DES YVELINES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE**

ARRONDISSEMENT
DE RAMBOUILLET

Canton
AUBERGENVILLE

SEANCE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES :

- Afférents au Conseil Municipal : 19
- En exercice : 18
- Qui ont pris part à la Délibération : 16

Date de la convocation : 7 décembre 2021

Date d'affichage : 7 décembre 2021

DELIBERATION N° 21-12-37

OBJET : AFFAIRES GENERALES : SALLE JULES GOHARD : FIXATION DES TARIFS.

L'an deux mil vingt et un, le jeudi seize décembre, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Germain de la Grange, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand HAUET, Maire.

Présents : Bertrand HAUET, Corinne DESAUW, Francis LE GOFF, Valérie TALBODEC, Jacques DELEPOULLE, Marie-Christine CHARISSOUX, Valérie LEGAUD, Julien ABAUZIT, Marie BLIECK, Laurent GRAD, Valérie POULAIN, Guillemette LE MINOR, Jean GHESQUIERE.

Absent(e)s excusé(e)s et représenté(e)s :

Annick LENORMAND donne pouvoir à Jacques DELEPOULLE
Yann DABY-SEESARAM donne pouvoir à Bertrand HAUET
Gaëlle GAIFFAS donne pouvoir à Corinne DESAUW

Absents excusés :

André NICHELE
Farès LOUIS

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une Secrétaire, pris dans le sein du Conseil municipal pour la présente séance. Valérie LEGAUD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte. Ces formalités remplies, ...

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID : 078-217805506-20211216-211237-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE

Séance du 16 décembre 2021 - Délibération n° 21-12-37 - Page n° 2

OBJET : AFFAIRES GENERALES : SALLE JULES GOHARD : FIXATION DES TARIFS.

Par délibération n° 21-12-36 le règlement intérieur de la salle Jules Gohard a été approuvé.

Il convient de déterminer les conditions financières de la mise à disposition de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 21-12-36 du 16 décembre 2021 approuvant le règlement intérieur,

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

DECIDE à l'unanimité,

Article 1 : de fixer le montant de la caution à 600 €.

Article 2 : de fixer les tarifs de location comme suit :

Bénéficiaires	Tarif de la location	Période
Associations : - communales - extérieures	Gratuit Gratuit	suivant planning et convention suivant planning et convention
Particuliers : - habitants de la commune - hors commune	300 € 600 €	samedi 9 h au dimanche 17h samedi 9 h au dimanche 17h
Entreprises : - de la commune - extérieures	400 € 600 €	journée de 9h à 19h journée de 9h à 19h

Article 3 : de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

Ampliation à
Sous-préfecture de Rambouillet
Centre des finances Publiques
Archives

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS
SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE

Le Maire
Bertrand HAUET

